



PROCES-VERBAL/COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 9 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 9 Mai, le conseil municipal de la commune de Ballon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Emmanuel JOBIN.

Date de convocation : 2 Mai 2022

Présent(e)s : Messieurs JOBIN Emmanuel, FARDOUX Laurent, FRENEAU Patrick, LOREC Gildas, BEGAUD Yann, JAMET Steve, et mesdames TAROT Sylvie, DURRIEU Françoise et BAUDRY Mireille.

Absent(e)s : Mesdames DOUET Emilie, BRET-CARRER Virginie, AUGUIN Catherine, ROBIGO Magdalena, BOULINEAU Cécile et Monsieur RICHARD Guillaume

Pouvoirs : Madame BOULINEAU Cécile a accordé pouvoir à Madame BAUDRY Mireille.

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie TAROT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Nombre de conseillers municipaux absents : 6

Nombre de conseillers municipaux votants : 10 (dont 1 pouvoir)

Nombre de pouvoirs accordés pour la séance : 1

*** **

Début de la séance 20h30

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède ensuite à l'élection du secrétaire de séance.
L'Assemblée vote à l'unanimité, la désignation de Sylvie TAROT comme secrétaire de cette séance.

Monsieur le Maire constate Mesdames DOUET Emilie, BRET-CARRER Virginie, AUGUIN Catherine, ROBIGO Magdalena, BOULINEAU Cécile et Monsieur RICHARD Guillaume sont absents et excusés. Madame BOULINEAU Cécile a accordé pouvoir à Madame BAUDRY Mireille

1- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 14 Avril 2022

Monsieur le Maire s'assure que tous les membres de l'assemblée ont bien pris connaissance du procès-verbal au préalable de la séance. Il reprend les ordres du jour de ce précédent conseil et demande à l'assemblée s'il y a des questions, des remarques puis de se prononcer.

Il rappelle que ce dernier sera à signer à la fin de la séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 Avril 2022 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Nombre :

- de Conseillers en exercice : 15
 - de Présents : 9
 - de Votants : 10 (dont 1 pouvoir)
- 10 Pour ; 0 Abstention ; 0 Contre

2- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant la DECI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du précédent conseil municipal, il a été délibéré de déposer un dossier de demande de subvention uniquement pour les frais d'études réalisés dans le cadre de l'exécution du schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie, auprès du Département de la Charente-Maritime.

En effet, considérant qu'il est probable que les règles de mise en œuvre du schéma communal DECI vont évoluer (modification de la distance d'accès aux équipements DECI de 400 mètres à 800 mètres), il avait été jugé préférable d'effectuer une demande de subvention uniquement, dans un premier temps, sur les frais d'études réalisés en 2021 d'un montant de 3250 € HT.

Toutefois, considérant que les éventuelles modifications de mise en œuvre du schéma communal DECI sont à ce jour encore trop approximatives et hypothétiques ; Monsieur NORMAND, le Sous-Préfet, lors de son rendez-vous du 15/04 avec Monsieur JOBIN, a conseillé à la commune de faire une demande de subvention sur la totalité du programme DECI.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de redélibérer pour pouvoir déposer un dossier concernant la demande auprès du Département pour la totalité du coût estimé selon le plan de financement ci-dessous, soit 62 695.15 € HT.

Principaux postes De dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Etudes, diagnostic, plan d'action (RESE)		Etat (DETR) = 40 %	25078.06
Réalisation des travaux sur 3 ans (1 PEI + 5 citernes souples)	3 250	Département 17 (DECI) = 20 %	12539.03
<i>Montant précis liés aux devis issus de l'étude</i>	59 445.15	Commune de Ballon = 40 %	25078.06
Total HT	62 695.15		62 695.15

La subvention pouvant atteindre 20%, la commune peut espérer recevoir jusqu'à 12 539.03 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De déposer une demande auprès du GUICHET UNIQUE pour présenter au titre du Fonds d'aide DECI17,**
- **De présenter la dépense totale, d'un montant de 62 695.15 € HT**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**
- **Cette délibération annule et remplace la précédente du conseil d'avril 2022**

Nombre :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 9
- de Votants : 10 (dont 1 pouvoir)
10 Pour ; 0 Abstention ; 0 Contre

3- Délibération sur la proposition d'emprunt du Crédit Agricole

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce stade, la commune peut contracter un emprunt avec la Banque des Territoires ou le Crédit Agricole. Cependant, les deux propositions sont bien différentes.

A ce jour, seule la proposition du Crédit Agricole a été réceptionnée, avec une date de validité jusqu'au 18 mai 2022.

Quant à la proposition de la Banque des Territoires, elle doit, au préalable, être analysée dans une commission interne avant envoi à la commune de Ballon. Cette commission se déroulera le 9 juin 2022.

Toutefois, considérant l'évolution rapide des taux, à la hausse ; Monsieur le Maire explique qu'il est préférable de délibérer dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions d'emprunt court et moyen terme du Crédit Agricole qui répondent à tous les besoins de financement de la commune (travaux d'accessibilité au Pôle Enfance, DECI et Leader Au Local).

COURT TERME :

Montant du Financement : **411 000,00 €**

Durée : **2 ans**

*Offre éditée le **09/05/2022** valable jusqu'au : **18/05/2022***

▪ **Modalités :**

- Mise en place du financement sous réserve des justificatifs des subventions
- Possibilité de remboursement du capital à terme échu et à tout moment sans indemnités, lors de la perception des subventions.
- Mobilisation des fonds :
10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de notre accord (signature des contrats) et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.
- Affectation budgétaire : les intérêts sont comptabilisés en section de fonctionnement au compte "Frais Financiers" de la collectivité, par contre le capital est inscrit en section d'investissement au compte "Emprunts".

▪ **Taux en vigueur au 09/05/2022 (T.C.I)**

Montant	Durées en mois	Taux	Remboursement	Echéance Constante	Dernière Echéance	Coût Global
411 000,00 €	24	0.96%	Trimestriel	986,40 €	411 986,40 €	418 891,20 €

• **Classification Charte Gissler** : 1A

- **Frais de dossier** : 0,10 % du montant avec un minimum de 150,00 € soit 411,00 €. Le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.
- **Parts sociales** : Néant.

MOYEN TERME :

Objet du financement : **Financement Moyen Terme - INVESTISSEMENTS 2022**

Montant du Financement : **667 000,00 €**

Durée : **25 ans**

Offre éditée le 09/05/2022 valable jusqu'au : 18/05/2022

▪ **Modalités :**

- Intérêts calculés sur la base 360/360.
- Possibilité d'inclure un différé d'amortissement en capital d'une durée maximale de 12 mois.
- Possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, sous réserve du paiement des indemnités financières actuarielles et de gestion.
- Mobilisation des fonds :
10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de notre accord (signature des contrats) et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.

▪ **Taux en vigueur au 09/05/2022 (T.C.I)**

Montant	Durées en mois	Taux	Remboursement	Echéances constantes	Coût Global
667 000,00 €	300	1.72%	Trimestriel	8 220,62 €	822 062,02 €

• **Classification Charte Gissler** : 1A

▪ **Pour nous permettre de réserver les taux proposés ci-dessus, nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre réponse impérative avant le 18/05/2022.**

- **Frais de dossier** : 0,10 % du montant avec un minimum de 150,00 € soit 667,00 €. Le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.
- **Parts sociales** : Néant.

Monsieur LOREC Gildas demande si la commune réalise une injection du court terme vers un long terme, quel serait le taux ? Celui actuel ou celui à la date d'injection ?

Monsieur le Maire réponds qu'il s'agit de deux emprunts distincts. La mécanique de déblocage de l'emprunt court terme est dépendante de la notification du montant des subventions à la commune sauf pour le FcTVA. L'emprunt Court terme permet de disposer d'une avance de trésorerie sur deux ans dans l'attente du versement des subventions (DETR, DSIL, Département ainsi que du montant calculé du FcTVA). Les intérêts sont calculés sur les montants débloqués. Le montant de l'emprunt court terme sollicité doit être remboursé dans la limite des deux ans. Pour le moyen terme, 10 % des fonds disponibles doivent être débloqués dans les six mois suivant sa signature.

Monsieur le Maire rappelle que la commune va disposer d'une proposition de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) vers la mi-juin. Cette dernière sera indexée sur l'évolution du livret A. La proposition est basée sur un taux à 1.53 % sur une durée de 35 ans. Attention la dynamique prévisible d'augmentation du taux du Livret A est très forte afin de « rattraper » le taux d'inflation. Il y a eu une première augmentation de 0.50 % en février 2022. Selon les spécialistes, une nouvelle est déjà annoncée pour août (+ 0.50 %), puis à nouveau en octobre (+ 0.50 %). La tendance sera la même pour l'année 2023 puis 2024 ...

Considérant le débat et les interrogations, il est proposé de faire un conseil exceptionnel, lundi 16 mai pour effectuer le choix de l'emprunt communal en s'appuyant sur une analyse comparative formalisée des offres et des réponses aux différentes questions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'offre du Crédit Agricole, sous réserve de l'obtention des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision.**
- **De délibérer sur le choix des emprunts lors d'une séance de conseil municipal exceptionnelle qui aura lieu lundi prochain, 16 mai 2022.**

Nombre :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 9
- de Votants : 10 (dont 1 pouvoir)
10 Pour ; 0 Abstention ; 0 Contre

4- Assurance santé communale AXA

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil, cet ordre du jour a été reporté faute d'éléments. Il a été convenu avec les membres du conseil qui le souhaitent, car représentatif d'un panel varié correspondant à la population ballonnaise, de faire une simulation auprès des conseillers AXA afin de mesurer si l'offre est réellement intéressante.

Monsieur le Maire étant le seul à avoir effectué les simulations attendues, les comparaisons s'effectuent uniquement sur les éléments qu'il communique, à partir de sa situation personnelle et des services de complémentaires santé qu'il a contractualisé auprès d'un autre organisme.

Après analyse, l'offre d'une assurance santé communale AXA semble plus ou moins avantageuse selon les profils. Considérant cela, les conseillers ne souhaitent pas que la commune prenne partie dans ce sujet à caractère privé pour les habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De ne pas soustraire à l'offre de santé communale proposée par AXA**

Nombre :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 9
- de Votants : 10 (dont 1 pouvoir)
10 Pour ; 0 Abstention ; 0 Contre

Questions diverses

- ***ELECTIONS LEGISLATIVES 12 et 19/06***

Un planning va être mis en place et diffusé pour organiser les présences les jours des élections.

- ***Travaux voiries/Pôle Enfance***

Point sur l'avancée des travaux (économie, enfouissement en retard, voir avec le SDEER)
Pôle Enfance ; problème avec l'éclairage toujours pas réglé

- ***Nouveau vandalisme à la garderie de BALLON***

Plainte déposée par le SIVOS (machine à laver et matériels endommagés)

- *Nettoyage Sdf : Prestataire (devis)/Régie+ élus (1 samedi matin : 14, 21 ou 28 mai)*

La commune va réaliser des devis par des prestataires pour pouvoir l'inscrire au budget 2023. Toutefois, considérant le vandalisme et l'absence prolongée de l'agent technique, un nettoyage de fond de la salle des fêtes avec les élus et les représentants des associations à qui la commune met à disposition la salle est prévu le samedi 21 mai suivi d'un repas partagé.

- *Calendrier Rézopouce*

Voir avec la conseillère Emilie DOUET

- *Commission Urbanisme*

Présentation du projet pour mettre en place un cahier des charges pour la création d'un lotissement en milieu rural C2 – Lotissements de qualité – Pays Aigrefeuillais en Transition (wordpress.com)

- *COURRIER réponse MME CRESPO TREVINO*

Madame CRESPO-TREVINO a récemment transmis un courrier stipulant qu'elle ne souhaitait plus acquérir la parcelle communale AA385, pour laquelle le conseil avait précédemment délibéré. Il est rappelé que cet accord avait été inscrit au budget et que par conséquent la commune n'aura pas la recette correspondante.

- *Divers*

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MAI 2022

*** **

SEANCE LEVEE A 22h45

E. JOBIN

F. DURRIEU

S. TAROT

L. FARDOUX

V. BRET-CARRER

P. FRENEAU

G. LOREC

C. AUGUIN

Y. BEGAUD

E. DOUET

M. ROBIGO

C. BOULINEAU

M. BAUDRY

S. JAMET

G. RICHARD